



AFDC

Conseil d'administration

6 mai 2024,
Visioconférence

Membres présents : Jordane Arlettaz, Audrey Bachert, Georges Bergougnous, Julien Bonnet, Carolina Cerda-Guzman, Jean-Philippe Derosier, Thierry Di Manno, Idris Fassassi, Marthe Fatin-Rouge Stéfanini, Mathilde Heitzmann-Patin, Fabrice Hourquebie, Julien Jeanneney, Audrey de Montis, Julien Padovani, Agnès Roblot-Troizier, Eric Tavernier, Pauline Türk.

Membres représentés (avec procuration) : Philippe Blachèr, Emmanuel Cartier, Aurore Gaillet, Thibaud Mulier, Coralie Richaud, Ariane Vidal-Naquet.

Membres de droit sans voix délibérative : Anne Levade, Didier Maus, Bertrand Mathieu.

Membre absent : Manon Altwegg-Boussac.

La réunion débute à 14h30.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024

Sur le fondement du document envoyé au préalable, quelques modifications sont intégrées à propos de la composition du groupe de travail sur la constitution du réseau étranger de l'AFDC.

ADOPTE à l'unanimité sous réserve de modifications formelles

2) Demandes d'adhésions

Après avoir rappelé les 33 nouvelles adhésions depuis juin 2023, le Secrétaire général fait état des 7 nouvelles candidatures proposées au Conseil d'administration.

Ces dernières ont été envoyées au préalable à tous les membres du Conseil d'administration. Après lecture des noms des candidats, un vote est fait sur les candidatures.

Sont admises, **à l'unanimité**, les candidatures de : Arnaud Haquet, Thomas Memain, Tanguy Pasquet-Briant, Marie Glinel, Leonardo Tricot Saldanha, Marc Touillier, Vaidotas Vaicaitis.

Le Secrétaire général évoque ensuite la démarche d'Arnaud Haquet au sujet de la candidature d'un centre de recherche basé à Rouen, le CUREJ (Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques). Au regard de l'objet du centre, la demande d'adhésion est approuvée **à l'unanimité**.

3) Demandes de label de colloques

Le Secrétaire général présente la demande de labellisation formée par Léa Navel et Thibault Larroutourou, au sujet d'un colloque sur L'usage du renvoi préjudiciel par les Cours constitutionnelles organisé le 27 septembre 2024.

Il est décidé, à l'unanimité, d'accorder le label de l'AFDC.

4) Prix de thèse de l'AFDC

Le Président rappelle l'origine de la démarche qui figurait parmi les propositions soumises à la confiance des adhérents lors du Congrès de Toulon en 2023. La mise en place du prix supposait une réflexion sur son organisation et ses modalités. Comme le Conseil d'administration l'avait admis lors de sa réunion du 9 novembre 2023, un groupe de travail ponctuel a été constitué. En l'absence de soutien administratif par un personnel d'appui, cette manière de gérer présente de sérieux avantages.

Sous la responsabilité de Pauline Türk en qualité de Présidente du Conseil scientifique, le groupe de travail a œuvré à la rédaction d'un règlement du prix et de sincères remerciements sont adressés à Philippe Blachère, Pierre de Montalivet, Jean-Philippe Derosier, Aurore Gaillet, Julien Jeanneney, Julien Padovani, Agnès Roblot-Troizier et Pauline Türk pour cette précieuse contribution à la réflexion du Conseil d'administration.

En parallèle, des démarches ont été entreprises par le Président afin de solliciter un éditeur et Dominique Rousseau est sincèrement remercié pour avoir permis un échange fructueux et favorable avec les éditions Lextenso, permettant aux futurs lauréats du Prix de thèse de voir leurs thèses publiées dans la collection « Bibliothèque constitutionnelle et de science politique » des éditions LGDJ/Lextenso.

Anne Levade s'interroge sur l'un des articles du règlement du prix concernant l'obligation de prévenir de l'obtention éventuelle d'un prix, afin de savoir si ce motif empêchait l'obtention du prix. Il est répondu que telle n'est pas l'intention, une thèse pouvant théoriquement cumuler plusieurs prix.

Un échange s'engage ensuite sur le calendrier pertinent, il est convenu que le prix soit lancé en juin pour une attribution à l'automne.

Didier Maus évoque la proposition de l'instauration d'un prix de mémoire en droit constitutionnel comparé.

Le règlement du prix est adopté à **l'unanimité**.

A l'issue de la phase d'élaboration du règlement du prix, il revenait au Bureau, en tant qu'instance permanente et élue de l'AFDC, d'entamer une réflexion sur la présidence du jury et le nom d'Agnès Roblot-Troizier est proposé.

La proposition de confier la présidence du jury du Prix de thèse à Agnès Roblot-Troizier est adoptée à l'unanimité (hors la présence de l'intéressée)

Agnès Roblot-Troizier rejoint ensuite la réunion, remercie le Conseil d'administration de la confiance témoignée et évoque les membres envisagés pour constituer le jury : Xavier Bioy, Anne-Laure Cassard Valembois, Véronique Champeil-Desplats, Pierre-Yves Gahdoun, Bertrand Léo-Combrade, Caterina Severino et Charles-Edouard Sénac.

En raison du nombre pair des membres du jury, il est convenu que le président disposera d'une voix prépondérante. Un calendrier précis est présenté.

L'ensemble des modalités d'organisation du Prix de thèse sont adoptées à **l'unanimité**.

5) Site Internet

Lors du lancement de l'appel à cotisation, le Secrétaire général a décelé une difficulté empêchant d'utiliser le site Internet pour gérer de manière automatisée les renouvellements d'adhésions. La gestion des cotisations 2024 devra donc se faire manuellement et le gestionnaire du site a été sollicité afin de remédier au problème. Le CA approuve par consensus les démarches qui s'imposent afin de faciliter le travail du Bureau.

AFDC, ILF - 3 avenue Robert-Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1

adm@afdc.fr